

**M A I R I E**  
**DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

-----  
**C O N S E I L M U N I C I P A L**

**S E S S I O N O R D I N A I R E**

-----  
**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2016**  
-----

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD **Adjoint**s et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, BILLIET, TEMPLÉ, et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame PIEAU, Monsieur NACHURY

**PROCURATION** : Madame PIEAU à Monsieur LEBRUN et Monsieur NACHURY à Monsieur JARRY pour voter en leurs noms.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Monsieur PEREYROL

**SECRÉTAIRE:** Madame SUREAU

**1 - DÉLIBÉRATION SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMUNE**

**NOUVELLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'E.P.C.I.**

Après l'exposé et la lecture par Monsieur le Maire de la proposition de charte communautaire, Monsieur DRIANCOURT précise que dans le cadre de la création d'une commune nouvelle à 10 couvrant l'ensemble du périmètre de l'EPCI, ce sont 600 000 € par an de dotations supplémentaires qui seront affectés à cette commune nouvelle ainsi que la récupération des 800 000 € de l'excédent de la C.C.H.A. De plus, Monsieur DRIANCOURT retrace l'histoire de l'élaboration de cette charte communautaire au sein de la C.C.H.A. par la constitution de 6 groupes de travail.

Monsieur BILLIET rappelle que le projet de création d'une commune nouvelle à 10 a été privilégié par certains maires. Il se dit choqué par ce qui est écrit dans cette proposition de charte concernant notamment la composition des listes pour l'élection de 2020 et précise que l'ensemble des éléments discutés dans ces groupes de travail pour l'élaboration de cette charte ne figurent pas dans celle-ci. Monsieur le Maire insiste sur le bénévolat des élus ainsi que sur leur engagement et leur investissement sur ce projet.

Après avoir délibéré, à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 15 voix contre et 6 voix pour décide :

- De ne pas solliciter de Madame la Préfète de Maine-et-Loire la création d'une commune nouvelle à la date du 15 décembre 2016 comprenant l'ensemble des dix communes de la Communauté de Communes du Haut-Anjou qui suivent : Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Miré, Querré et Sœurdres représentant une population totale de 10 652 habitants ;
- De ne pas approuver la charte jointe en annexe à la présente délibération.

***Monsieur le Maire demande une interruption de séance de 10 minutes.  
La séance est interrompue à 21h20. La séance du Conseil Municipal reprend à 21h30.***

## **2 - PROJET DE DELIBÉRATION CONCERNANT LE PÉRIMÈTRE DES STRUCTURES DE GESTION DE L'EAU POTABLE**

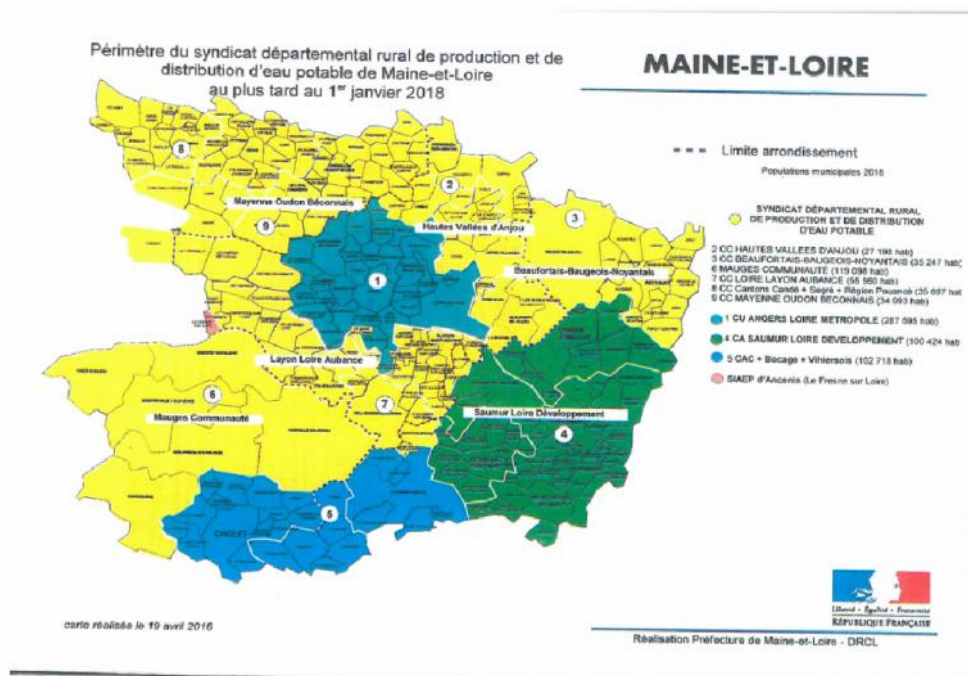
Le Maire invite le Conseil Municipal à en débattre et à rendre son avis sur l'arrêté de périmètre du syndicat départemental rural d'eau potable.

Le Conseil Municipal, considérant l'ensemble de ces éléments ;

Considérant la volonté commune de concertation des différentes structures en charge de la compétence eau potable et la démarche engagée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Exprime un avis défavorable à l'arrêté préfectoral N°2016-31 de projet de périmètre d'un syndicat départemental rural d'eau potable ;
- Manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence « eau potable » à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis 2015 ;
- Souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés ;
- Demande à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent S.D.C.I. de façon à ce que les conclusions, même si elles arrivent après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement.



### **3 - PROPOSITION DE TARIFS POUR LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

Madame LAMISSE demande pourquoi le nombre de repas gratuits augmente malgré la demande faite l'année dernière de voir ce nombre diminuer. Pour mémoire, seul le personnel de l'école et les deux apprentis sont habilités à bénéficier de la gratuité des repas le midi.

Par ailleurs, le cas d'un personnel de l'association SOLIPASS employé régulièrement par la mairie a été évoqué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, propose à l'unanimité une augmentation de 0,05 centimes d'euros pour l'année 2015-2016 ce qui donnerait les tarifs suivants pour l'année 2016-2017.

- Enfant avec quotient familial > 700 : 3,85 €
- Enfant avec quotient familial < 700 : 3,55 €
- Adulte : 5,35 €

### **4 - TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE APPLICABLES ANNÉE 2016-2017**

Madame LAMISSE précise que les chiffres d'accueil pour l'année 2015-2016 n'ont pas pu être encore communiqués aux membres du Conseil.

Il est proposé la présentation d'un budget global au mois de septembre afin d'avoir une vision précise de la fréquentation et du coût réel de ce service.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide pour 2016-2017 de maintenir les tarifs de 2015-2016 tels que définis ci-dessous :

#### **ACCUEIL DE LOISIRS 2016-2017**

Quotient	Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
moins de 400 €	6,75 €	8,10 €	4,75 €	5,70 €	2,75 €	3,30 €
de 401 à 524 €	10,75 €	12,90 €	7,75 €	9,30 €	4,75 €	5,70 €
de 525 à 780 €	12,75 €	15,30 €	8,75 €	10,50 €	5,75 €	6,90 €
de 781 à 1036 €	13,25 €	15,90 €	9,25 €	11,10 €	6,25 €	7,50 €
au-delà de 1036 €	13,75 €	16,50 €	9,75 €	11,70 €	6,75 €	8,10 €

#### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2016-2017**

Quotient	Tarif au 1/4 d'heure
moins de 400 €	0,25 €le 1/4 d'heure
de 401 à 524 €	0,35 €le 1/4 d'heure
de 525 à 780 €	0,45 €le 1/4 d'heure
de 781 à 1036 €	0,50 €le 1/4 d'heure
au-delà de 1036 €	0,55 €le 1/4 d'heure

## **5 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement collectif, un marché public a été lancé. L'analyse des offres, après négociation et questionnement des candidats fait ressortir l'entreprise S.A.U.R. comme candidat retenu pour l'attribution de ce marché. Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif.

Le rapport du Maire a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise S.A.U.R. FRANCE pour les motifs exposés dans son rapport. Il invite le conseil à en délibérer.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'interroge sur la question des impayés concernant l'entreprise VEOLIA, candidate à l'obtention de ce marché. Les formules de révision de ce marché concernant les tarifs s'appliquent bien chaque année durant la durée de celui-ci.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la qualité de l'eau distribuée par l'entreprise S.A.U.R. notamment entre le mois de décembre 2015 et celui de janvier 2016 où des traces importantes de produit anti-limaces ont été constatées. Il est également demandé de bien vérifier la porosité des circuits de distribution d'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre et une abstention :

- Approuve le choix de Monsieur le Maire ;
- Décide en conséquence de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société S.A.U.R. FRANCE ;
- Approuve le projet de contrat de délégation ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

## **6 - INONDATIONS CAMPING JUIN 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRISSAUD, décide d'accorder aux campeurs touchés par cette inondation une réduction de 15 jours sur leur abonnement mensuel ou sur leur forfait saison.

## **7- TIRAGE JURY D'ASSISES**

Après déroulement de la procédure, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par les lois, circulaires et instructions des services de l'État telle que ci-après :

	<b>NUMÉRO DE PAGE</b>	<b>NUMÉRO DE LIGNE</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
1	181	3	16 avril 1969
2	186	7	31 août 1943
3	212	6	06 avril 1980
4	205	10	11 mars 1953
5	157	1	17 août 1932
6	23	1	22 juin 1964

## **8 - PRÉSENTATION DES FRESQUES SUR LES TRANSFORMATEURS E.R.D.F.**

Monsieur BRISSAUD indique que ce projet est fait en étroite collaboration avec les élèves du collège Jacques PREVERT accompagnés de leur professeur d'art plastique. Le protocole sera présenté aux membres du Conseil Municipal, le démarrage de l'opération doit avoir lieu dans le courant du mois de juin avec une participation d'E.R.D.F. de 650 € par transformateurs. Il y aura une inauguration officielle à la fin des travaux. Une poursuite de cette action est envisagée en 2017 avec peut-être le transformateur de l'école Marcel PAGNOL et les élèves de cette école.

## **9 - COMPTE RENDU ACTIVITÉ SICTOM**

### **Document remis en séance**

Monsieur BILLIET rappelle aux membres de l'Assemblée que le 25 juin prochain, les membres du bureau du SICTOM auront à se prononcer sur :

- une collecte tous les 15 jours ou rester avec une collecte une fois par semaine, avec évolution du conteneur et de la facture selon le choix retenu,
- un ripeur qui met le conteneur au camion ou un bras élévateur pour prendre les conteneurs.

Monsieur BILLIET évoque également le montant des impayés en précisant la différence entre le système de la taxe (TEOM) et celui de la redevance (REOM).

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de la Présidente de la bibliothèque municipale qui l'alerte sur le manque de bénévoles. Le départ de Madame LOZE va entraîner la diminution, voir la suppression de l'accueil de classes. Par ailleurs, il est nécessaire que les bénévoles qui souhaitent intervenir au sein de la bibliothèque soient formés à l'utilisation du logiciel métier de la bibliothèque. Il est également précisé que le tarif unique mis en place sur le territoire de la communauté de communes n'est encore pas opérationnel du fait du manque de délibération de trois communes membres.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 07 juillet prochain avec une visite du presbytère prévue à 19h suivie d'une intervention à 19h30 du Conseil Municipal des Jeunes jusqu'à 20h où démarrera la séance plénière qui sera suivi d'un Pique Nique.
- Il est fait état des difficultés de ramassage des containers d'ordures ménagères rue de Cherré durant les travaux. Le SICTOM a adressé un courrier à tous les riverains pour les informer des lieux de ramassage durant les travaux.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du travail du collègue Jacques PREVERT sur le futur nom de la place " Ma Campagne".

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.